



Perte de point avec infraction annulée

Par **mzaulnay**, le **24/11/2008** à **20:07**

Bonjour, je voulais avoir votre avis, j'ai été verbalisé en novembre 2007 : l'agent a considéré que j'avais effectué un dépassement par droite et rouler sur la bande d'arrêt d'urgence, ce que j'ai toujours contesté d'autant qu'en réalité j'ai coupé sur le zebra pour empreinté une voie de décélération et forcément dépasser les véhicules sur ma droite qui étaient bloqués par un embouteillage. Donc l'agent a abusé car il s'agit bien de la sortie qui mène à mon domicile et je n'ai pas eu d'intention mauvaise sauf à sortir de la circulation, en tous cas ce qui m'a été reproché n'était pas la réalité des infractions mentionnées sur le PV. Après plusieurs contestations, la demande de passer devant le médiateur car en désaccord avec les faits reprochés prouve à l'appui, et face à ma ténacité, le tribunal de l'officier du ministère public de ma commune a finalement demandé l'annulation auprès du trésor de la procédure dont j'ai reçu le bordereau car j'ai demandé au trésor un justificatif pour éviter d'être trompé. Mais sauf que les points m'ont été retirés, hors si l'infraction est comptablement annulée, il ne peut y avoir la soustraction de 6 points ? quel est votre avis ? par avance merci de votre précieuse contribution

Par **Tisuisse**, le **25/11/2008** à **10:13**

Nanti de la décision d'annulation de l'infraction, vous formulez un recours, par LR/AR auprès du tribunal administratif pour la réintégration de vos points.